

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

HIVER 2022 - 2023



Merci de bien lire les informations ci-dessous. Dans le cas où vous souhaiteriez réserver une de nos activités, nous vous remercions de nous envoyer par mail le formulaire de réservation complété et signé par vos soins.

Nos activités se déroulent à Corrençon-en-Vercors, Hauts-Plateaux, à partir du 15 décembre 2022. Le chenil se trouve à environ 500m à pied (environ 10 minutes à pied) depuis le parking du Golf des Hauts-Plateaux, sur le practice du Golf.

1. LES EXTRAPATTES

L'entreprise individuelle LES EXTRAPATTES est représentée par :

Sandra Coignard Dussaux

Musheuse professionnelle (ACACED, TAV, Certification « conducteurs de chiens attelés » et DEJEPS spécialité Attelage Canin)

extrapattes@gmail.com

06.32.06.91.63

N° Siret : 89007045100012

2. OBJET

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre LES EXTRAPATTES et le client ainsi que les conditions applicables à tout achat de prestation et/ou d'activités. L'acquisition d'une prestation implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées.

LES EXTRAPATTES se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

3. CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

Les activités proposées sont celles qui figurent sur le document pdf présentant les « Activités hiver 2022-23 ». Un nombre maximal de participant est défini en fonction des activités et de la réglementation en vigueur.

Les activités sont encadrées par des moniteurs compétents et diplômés suivant la législation en vigueur.

4. TARIFS

LES EXTRAPATTES se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le devis le jour de la commande sera le seul applicable au client.

5. RÉSERVATION

L'option de réservation est valable 5 jours à compter de la date du présent devis. Passé ce délai, nous ne pourrions pas vous garantir le maintien des dates et prestations proposées. Pour réserver une de nos prestations, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire de réservation complété par vos soins.

La réservation du ou des créneaux vous est confirmée par mail à la réception de votre acompte et du présent contrat retourné signé.

6. ANNULATION

Le client (ou l'organisme) s'engage à verser en cas d'annulation de son séjour :

- **50% du montant total**, si l'annulation intervient entre 30 et 20 jours avant le début du séjour.
- **70% du montant total**, si l'annulation intervient entre 20 et 7 jours avant le début du séjour.
- **La totalité du devis**, si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour.
- En cas de désistement ou absence d'un ou plusieurs participants lors de la séance, sans en avoir prévenu le musher, le montant de la prestation totale signée est due.
- En cas d'annulation de la part DES EXTRAPATTES, vous serez intégralement remboursé, sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité.
- Tout retard amputera la prestation de la durée du temps perdu.
- Toute absence de votre part à l'heure et au lieu fixé vaudra la perte de votre place.

LES EXTRAPATTES se réserve également le droit d'annuler purement et simplement la pratique de l'activité, et ce y compris le jour même de la prestation si l'un des participants n'était pas apte physiquement à la pratique de l'activité.

7. HORAIRES

Nous vous demandons de prendre vos dispositions afin de respecter au mieux les horaires fixés. Tout retard de votre part amputerait la durée de l'activité et un retard trop important pénalisant les autres participants ou le bon déroulement de l'encadrement entraînerait l'annulation de votre fait. Merci de prendre vos dispositions pour éviter ces désagréments. Les chiens n'étant pas des machines, il n'est pas exclu d'avoir quelques minutes de retard de notre côté. Dans ce cas, votre prestation durera le temps que vous avez réservé/payé.

8. REMPLACEMENT D'UNE ACTIVITÉ

LES EXTRAPATTES se réserve le droit de remplacer ou de modifier les prestations proposées si les circonstances rendaient impossibles leurs pratiques en sécurité (manque

de neige, intempéries, force majeure, etc....). Le choix de cette activité de substitution est à la discrétion du responsable DES EXTRAPATTES.

Dans ce cas, LES EXTRAPATTES vous prévient par tous les moyens de communication permettant de vous joindre rapidement. Les participants s'engagent à accepter le remplacement de l'activité en fonction des conditions météorologiques. Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué pour ce motif.

9. FACTURATION

La facturation sera établie par rapport à l'effectif spécifié lors de votre réservation. La facturation ne pourra être réajustée uniquement si l'effectif définitif nous est communiqué 8 jours avant la prestation.

10. RESPONSABILITÉ

Vu le caractère particulier de nos prestations, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par le musher représentant DES EXTRAPATTES, lequel ne pouvant être tenu pour responsable des incidents, accidents, ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. LES EXTRAPATTES se réserve le droit d'interdire ou de faire arrêter l'activité à toute personne, enfant ou adulte, qui aurait un comportement susceptible de le mettre en danger ou d'être un risque pour les autres participants et/ ou les chiens pratiquant l'activité. Dans ce cas , aucun remboursement ou avoir ne pourra être réclamé.

11. ASSURANCE

LES EXTRAPATTES bénéficie d'une assurance professionnelle auprès de Groupama (contrat n° 510541570003). Toutefois, vous devez vous assurer de votre couverture concernant votre assurance responsabilité civile.

12. MEDIATEUR

Yves LEGEAY - Médiateur de la consommation auprès du :

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat
22 Boulevard A. Millerand
44200 NANTES
www.mediateurprofessionchienchat.fr

13. SANTÉ

Vous devez certifier qu'aucune contre indication médicale ne vous interdise la pratique de cette discipline et des sports de pleine nature.

Les activités proposées par LES EXTRAPATTES ne peuvent être pratiquées par les femmes enceintes. Si vous réservez une activité sans préciser votre grossesse, LES EXTRAPATTES ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou effets indésirables.

14. AUTORISATION DE PRISE DE VUE

Je soussigné(e) :.....

domicilié(e) :.....

accepte les prises de vue organisée par l'équipe DES EXTRAPATTES pendant les activités.

accepte et autorise la diffusion de ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo et télévisuelles, ou sous forme de produits multimédia qui en seraient issus.

A..... le/...../.....

Signature (mention manuscrite : lu et approuvé, bon pour accord) :